

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>0028/2021</b>	<b>Objet</b> : Désignation de deux représentants au Comité de police.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1<sup>er</sup> avril 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,**Présents** : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Mehdi BELLOUTH, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Caroline DELISSE représentée par Anne FERREIRA, Samantha CRISIAS représentée par Mehdi BELLOUTH, Nicole DELBOSC représentée par Martine HARBULOT, Bernard KAMMERER représenté par Danielle METRAL, Stéphanie COUCHOUX représentée par Alain BOUKRIS.**Absents** : /

Madame Pauline BOHNERT-BISQUERT a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** la délibération n°22/2021 du 4 mars 2021 relative à l'approbation de la convention de mise à disposition réciproque des services de la police pluri communale de Mandres-les-Roses – Santeny et de la police municipale de Marolles-en-Brie,**Vu** l'article 12 de cette convention, précisant que le maire de Marolles-en-Brie et deux élus titulaires doivent rejoindre à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 le Comité de police pour participer à la définition des orientations politiques publiques de sécurité ;**Considérant** que pour une bonne administration des affaires communales, Monsieur le Maire propose Pauline BOHNERT BISQUERT et Alain BOUKRIS, comme représentants du conseil municipal au Comité de police ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité des votants, 20 voix pour et 7 abstentions (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine CHARLES).****ARTICLE UNIQUE : DESIGNE** Pauline BOHNERT BISQUERT et Alain BOUKRIS en tant que représentants du conseil municipal au Comité de police.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 8 avril 2021

Alphonse BOYE  
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)